



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 47177

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés que rencontrent les traumatisés crâniens dans la réparation du dommage corporel dont ils ont été victimes. L'Union nationale des associations des traumatisés crâniens souligne la spécificité des évaluations médico-légales, pour lesquelles la formation technique des médecins experts apparaît souvent insuffisante. En outre, la définition du cadre d'une mission d'expertise type, de même qu'une actualisation de la liste des préjudices indemnisables dans le sens d'une meilleure prise en compte de la vie relationnelle de la victime semblent devoir être établis. Aussi il lui demande, au vu de ces éléments, quelles mesures elle entend prendre pour répondre aux attentes des associations de traumatisés crâniens.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage pleinement son souci de voir améliorer le dispositif d'indemnisation des traumatisés crâniens. Ainsi qu'il le souligne la spécificité de l'évaluation comme de la réparation de ce type de préjudice appelle une étude approfondie de diverses questions dont la formation et la sensibilisation des praticiens du droit, la spécialisation des experts et l'établissement d'une mission type, ainsi qu'une meilleure identification des préjudices et une harmonisation des indemnisations. Toutefois, la réflexion ne peut être utilement menée qu'après un recensement des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Un travail préparatoire a été entrepris en ce sens. La chancellerie a pris l'initiative de recueillir auprès d'un certain nombre de praticiens les éléments nécessaires à dresser un constat utile. Les résultats de cette étude seront soumis prochainement à un groupe de travail interministériel élargi en raison des multiples implications tant juridiques que sociales et financières de la question. Les praticiens ainsi que les associations, et particulièrement l'UNAFTC, y seront largement associés.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47177

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3375

Réponse publiée le : 4 décembre 2000, page 6889